



Ecole Fondamentale Libre Halanzy – Battincourt  
Année scolaire 2024-2025

## Règlement des études

*« Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve, une réalité »  
Antoine de Saint – Exupéry*

### Halanzy

Grand Place, n°12  
B-6792 Halanzy  
063 67 81 59  
0470 81 25 40



### Battincourt

Rue Chanoine Paul Ley, n°8  
B-6792 Battincourt  
063 38 65 89  
0470 81 25 40

*« Apprendre dans notre école et prendre son envol »*



# Ecole Fondamentale Libre Halanzy – Battincourt

## Année scolaire 2024-2025

### I. Un règlement des études

Le règlement des études est prévu pour définir :

- ❖ Les critères d'un travail scolaire de qualité
- ❖ Les procédures d'évaluation et la communication des décisions.
- ❖ Les travaux individuels et en groupes.
- ❖ Les travaux à domicile.

Le règlement des études s'adresse à tous les enfants et à leurs parents

### II. Informations

En début d'année scolaire lors des réunions d'information dans chaque année, les enseignants informent les enfants et les parents sur :

- ❖ Les compétences et les savoirs à développer au terme de leur année scolaire, leur cycle et enfin au terme de l'école fondamentale ;
- ❖ Les moyens d'évaluation ;
- ❖ Le matériel que l'enfant doit avoir en sa possession.
- ❖ Le respect des consignes données tout en gardant l'exercice du sens critique selon des modalités adaptées au niveau de l'enseignement ;
- ❖ Le sens des responsabilités qui se manifestera par l'attention, l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, l'écoute ;
- ❖ Le soin dans la présentation des travaux, quels qu'ils soient ;
- ❖ Le respect des échéances, des délais

### III. Le tronc commun

Suite à la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence, un nouveau Tronc commun se déploie progressivement pour tous les enfants, de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 3<sup>ème</sup> secondaire.

L'entrée dans le tronc commun se fait de manière progressive, selon le calendrier suivant :

Calendrier de la mise en œuvre du tronc commun	
Le niveau maternel	Septembre 2020
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> primaire	Septembre 2022
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> primaire	Septembre 2023
5 <sup>e</sup> primaire	Septembre 2024
6 <sup>e</sup> primaire	Septembre 2025
1 <sup>ère</sup> secondaire	Septembre 2026
2 <sup>ème</sup> secondaire	Septembre 2027
3 <sup>ème</sup> secondaire	Septembre 2028



## Ecole Fondamentale Libre Halanzy – Battincourt

### Année scolaire 2024-2025

Le tronc commun se caractérise également par la volonté de généraliser l'approche évolutive de la difficulté d'apprentissage. Cette approche évolutive constitue un des leviers essentiels du développement d'une école plus inclusive, à même de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves et de soutenir la réussite de chacun, pour éviter l'échec et le redoublement.

Deux principes guident la démarche « évolutive » : un suivi plus personnalisé de l'élève, au plus près de ses besoins en termes d'apprentissages et de la façon dont ils se transforment, et une dynamique de travail plus collective, associant des professionnels aux profils variés (équipe éducative et équipe pluridisciplinaire des CPMS) et reposant sur un dialogue plus soutenu et plus régulier avec les parents

#### IV. L'accompagnement personnalisé :

Le nouveau tronc commun vise à assurer à chaque élève un accompagnement aussi personnalisé que nécessaire. Sans déroger à l'objectif d'un bagage commun d'apprentissages, cet accompagnement personnalisé se traduit par une différenciation pédagogique ou didactique dans l'appréhension des apprentissages, tenant compte du rythme de chaque élève et de ses éventuelles difficultés. Cette différenciation gagne à être pratiquée autant que possible (et autant que nécessaire) durant les heures habituelles de la classe.

Pour en faciliter la pratique, des moyens dits « périodes AP » sont déployés afin d'offrir un encadrement renforcé à certains moments de la semaine.

Ces périodes doivent permettre aux groupes-classes de bénéficier d'un encadrement renforcé, c'est-à-dire d'une personne supplémentaire dans un rôle de co-enseignant (ou de co-intervenant).

#### V. Le DACCE :

Le DAccE, pour « Dossier d'Accompagnement de l'Élève », est un des outils-clés du nouveau tronc commun, mis en œuvre dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Le DAccE est un dossier individuel et unique à chaque élève, qui le suit tout au long de sa scolarité et vise le soutien à la réussite de chacun. Conçu sous un format numérique à l'échelle du système éducatif de la FWB, l'appli DAccE permettra aux membres de l'équipe pédagogique et aux personnels des Centres PMS d'avoir accès aux dossiers individuels des élèves dont ils ont la charge. Le DAccE est également accessible aux parents, ce qui permettra de renforcer le dialogue entre les parents, l'équipe éducative, et éventuellement le CPMS, en suivant au plus près les difficultés et besoins des élèves.

Le DAccE se structure en plusieurs volets : les deux premiers volets contiennent des informations chargées automatiquement pour tous les élèves par l'Administration et relatives aux données administratives (identification de l'élève et de ses parents, courriel des parents) et au parcours scolaire (années suivies et écoles fréquentées, certifications obtenues) ; le troisième volet, relatif au suivi pédagogique de l'élève, est complété par les équipes éducatives, uniquement pour les élèves pour lesquels des difficultés d'apprentissage persistantes sont constatées.

Ce volet comprend à son tour les bilans de synthèse (difficultés persistantes observées, actions de soutien mises en place pour les surmonter, forces de l'élève) ainsi que les informations transmises par les parents et qui concernent les apprentissages (activités de soutien extra-scolaire mises en place par les parents, suivi logopédique, ...).

Le DAccE ne contient ni résultats d'évaluation, ni informations disciplinaires. En d'autres termes, le DAccE ne constitue ni un bulletin, ni un journal de classe.



## Ecole Fondamentale Libre Halanzy – Battincourt Année scolaire 2024-2025

### VI. Année complémentaire :

Dans le cadre du tronc commun, le maintien n'est plus interdit à aucun moment du parcours scolaire mais il est rendu exceptionnel partout, conditionné, au profit de l'élève, à la mise en place préalable de dispositifs spécifiques et complémentaires de différenciation et d'accompagnement personnalisé. Ces derniers doivent faire l'objet d'un suivi dans le DAccE via les bilans de synthèse.

#### Cette mesure :

- ❖ Ne peut toutefois être qu'exceptionnelle
- ❖ Ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement
- ❖ Doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

En d'autres termes, le redoublement ne sera envisagé par l'équipe éducative que si, malgré la mise en place tout au long de l'année de stratégies spécifiques adaptées aux besoins de l'élève, celui-ci n'a pas réussi à surmonter suffisamment ses difficultés pour aborder avec succès les apprentissages de l'année suivante du tronc commun.

### VII. Le conseil de classe :

Le conseil est composé de la direction, du titulaire de classe, de nos agents PMS et, si nécessaire, d'un agent du Pôle ou de l'Intégration. Il se vit 3 fois/an.

Il se réunit pour :

- ❖ Traiter de la situation de chaque élève dans le cadre d'une évaluation formative ;
- ❖ Mettre en place et ajuster d'éventuels dispositifs complémentaires d'accompagnement personnalisé (tronc commun);
- ❖ Statuer sur un éventuel maintien, sur une éventuelle orientation vers l'enseignement spécialisé.

### VIII. Travaux à domicile :

Dans l'enseignement maternel, les travaux à domicile ne peuvent pas être demandés aux élèves.

Dans l'enseignement primaire :

Lors de l'apprentissage de la lecture, il est important pour l'enfant de s'exercer un maximum à la maison.

Les devoirs et leçons considérés non pas comme des travaux supplémentaires, mais comme des aides indispensables à tout apprentissage réussi et durable, seront dispensés par les titulaires de manière programmée.

Ainsi, les leçons, les contrôles et les devoirs de recherche ne seront jamais demandés pour le lendemain.

Par contre, des devoirs ponctuels (achever un exercice, ...) ou des leçons de simple révision (relire des feuilles vues le même jour) peuvent être demandés pour le jour suivant



## Ecole Fondamentale Libre Halanzy – Battincourt

### Année scolaire 2024-2025

## **IX. Evaluations**

### **1. L'évaluation a deux fonctions :**

#### **A. L'évaluation formative et sommative**

La fonction de régulation des apprentissages vise à rendre explicite avec l'élève la manière dont il développe les apprentissages et les compétences. L'élève peut ainsi prendre conscience de ses progrès et d'éventuelles lacunes pour envisager avec l'enseignant des pistes d'amélioration. Cette fonction de régulation fait partie intégrante de la formation : elle reconnaît à l'élève le droit à l'erreur. Les observations ainsi rassemblées ont une portée indicative et formative, elles n'interviennent pas dans le contrôle final.

Exemple :

- L'évaluation formative s'appuie sur :

- ❖ Les exercices réalisés en classe par l'élève au fil des apprentissages ;
- ❖ L'observation de l'élève par l'enseignant ;
- ❖ Un dialogue pédagogique entre l'élève et l'enseignant ;
- ❖ ...

Il s'agit, à tout moment de l'apprentissage, de rendre explicites les progrès et les difficultés de l'élève afin d'apporter d'éventuelles remédiations si nécessaire.

- L'évaluation sommative s'appuie sur :

- ❖ Une production écrite individuelle et/ou de groupe ;
- ❖ Un test réalisé par l'élève en autonomie ;

Il s'agit de reconnaître la qualité de la production de l'élève au regard des attendus (dans les référentiels / les socles de compétences)

#### **B. L'évaluation certificative**

C'est l'évaluation débouche sur l'obtention d'un certificat, d'un bulletin.

Ici, il s'agit de reconnaître la qualité de la production attendue relativement aux compétences abordées et travaillées durant l'année scolaire.

L'évaluation certificative s'appuie sur :

- ❖ Des travaux personnels et de groupe.
- ❖ Des épreuves écrites de fin d'étape.

A Halanzy - Battincourt, l'évaluation certificative proposée aux élèves en fin de cycle (2<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> primaire) sera la même pour toutes les classes.



## Ecole Fondamentale Libre Halanzy – Battincourt Année scolaire 2024-2025

### 2. Les bulletins :

Le bulletin sera remis 5 fois à votre enfant durant l'année scolaire. Les dates sont transmises via la feuille info de l'école en début d'année scolaire.

Ce bulletin vous permettra de suivre l'évolution de ses compétences, ainsi que son comportement et ses méthodes de travail.

A chaque remise du bulletin, une réunion plus spécifique sera organisée. A cette occasion, les enseignants se tiendront à la disposition des personnes qui souhaitent les rencontrer. Dans l'intérêt de tous, un planning de rendez-vous pourra être établi.

N.B : Les bulletins des enfants concernent la totalité de la scolarité primaire.

Nous vous invitons donc à prendre le plus grand soin de ce document et à le conserver d'une année à l'autre.

Lorsqu'un enfant bénéficie d'une année complémentaire, les notations du bulletin sont en adéquation avec son programme personnalisé et non avec les exigences du cycle.

### 3. Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) :

À la fin de l'école primaire, tous les élèves de 6e année participeront aux mêmes évaluations, conduisant à l'obtention du Certificat d'Etudes de Base (CEB), indispensable pour accéder à l'enseignement secondaire. La participation des élèves de 6e primaire à cette épreuve externe est obligatoire.

Le jury, composé du directeur (président du jury) et des enseignants titulaires, peut toutefois attribuer le CEB à un élève de 6e primaire qui n'a pas réussi ou n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve externe commune.

En cas de refus d'octroi du CEB, les parents seront informés par l'école, avec :

- ❖ la justification de la décision ;
- ❖ les modalités prévues pour un entretien expliquant les raisons du refus ;
- ❖ des informations sur la procédure de recours, qui doit être introduit dans les 10 jours ouvrables suivant la notification de la décision.

Les parents peuvent, dans la mesure du possible et en présence du professeur responsable, consulter toute épreuve ayant contribué à la décision de passage.